

LE CRI : RECUEIL D'AVIS DU CSE

Lors de ce CSE, nous étions amenés à donner notre avis d'élus sur le projet CRI.

L'avis majoritaire du CSE est défavorable, par 18 voix contre ou abstentions (qui valent vote contre), et seulement 9 votes favorables. **FO** a donné un avis défavorable.

Pour **FO**, ce projet qui remet notamment en place la gestion globale du compte abandonnée au fil de décisions pour le moins incongrues de notre Direction Générale à l'aune de la seule maîtrise budgétaire, et positionne le conseiller GDD en acteur central de la mission indemnisation après avoir été dénigré pendant des années par nos directions générale et régionale, et même les hiérarchies locales, recevait plutôt un accueil bienveillant et favorable.

Mais **FO** regrette que ce projet, d'un point de vue sécurité des traitements, ignore purement et simplement l'indispensable regard croisé qui s'effectue au fil des sollicitations des allocataires, et garantit la fiabilité des calculs.

En outre, **FO** estime que le contexte dans lequel s'effectue ce déploiement, au terme d'une trajectoire GDD qui a supprimé le tiers des effectifs conseillers GDD, et à l'aube de la mise en œuvre de règles d'indemnisation qui vont générer de l'agressivité de la part des allocataires, n'est pas du tout approprié.

De plus, **FO** s'estime insuffisamment informée des conséquences pour le personnel du déploiement de ce projet, et notamment :

- ✓ Aucun point précis des effectifs par agence ne nous a été communiqué par la DR, dont nous contestons la vision optimiste,
- ✓ Pas d'information non plus sur l'adéquation charges/ressources, la Direction n'ayant pas pu ou pas voulu nous donner les éléments de couverture des 51 activités GDD identifiées dans le guide de l'indemnisation national, en terme d'effectifs dédiés et de compétences indispensables.

Et ce d'autant plus que pour **FO**, les formations permettant de couvrir l'intégralité du spectre de l'activité sont insuffisantes et souvent inadaptées, notamment pour les renforts CDD et les nouveaux conseillers recrutés en CDI.

FO juge également la taille des portefeuilles de DE trop importante (**entre 700 et 1000 DE, avec tendance à la hausse !!!**).

Le déport de charge sur les conseillers experts à l'occasion des contacts par les canaux annexes (3949, réclamation, fiches escalade, accueil physique, ...) n'est ni mesuré ni analysé ;

Enfin, la levée de l'anonymat des conseillers sur un sujet aussi sensible que le revenu de remplacement lié à la mise en œuvre du nouveau calcul de l'allocation très défavorable pour les DE, va se traduire par une mise en danger accrue des conseillers. La Direction Régionale est incapable de nous préciser si un dispositif de sécurité adapté à ce contexte sera mis en œuvre.

Ce projet va donc se nourrir d'expédients, liés surtout à un pilotage avant tout budgétaire, qui va en dénaturer l'esprit et très certainement en amoindrir l'intérêt et l'efficacité.

Pour toutes ces raisons donc, **FO** a donné un avis défavorable à la généralisation de ce dispositif.

SITUATION SANITAIRE

La DR nous annonçait lors de ce CSE que dès le 09 juin, il ne serait possible d'effectuer que **2 jours** de télétravail hebdomadaire.

La DG, après avoir pris connaissance d'une circulaire du 26 mai (ministère de la transformation et de la fonction publique relative au télétravail dans la fonction publique de l'Etat), nous informe que du 09 au 30 juin inclus, chaque agent pourra bénéficier de **3 jours** de télétravail.

HORAIRES INDIVIDUALISES TELETRAVAILLEURS

FO s'étonne de la mise à l'ordre du jour de ce point par la Direction, et lit quelques attendus du jugement de Nantes qui démontrent que ce point n'a pas lieu d'être inscrit car il ne recouvre aucun projet ni aucun changement d'organisation, cette situation entérinant simplement le retour dans la légalité des accords OATT de tous les établissements Pôle emploi de France !!!

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Compte tenu des réserves accumulées (1 107 000€) sur le fonds des œuvres sociales, Force Ouvrière demande une dotation agent complémentaire de 80€ pour chaque agent. Le SNAP, par l'intermédiaire du trésorier du CSE, semble très opposé à cette dotation complémentaire, préférant augmenter le fonds de réserve (en prenant en compte la dotation demandée par FO, celui-ci resterait tout de même aux environs de 600 000€).

Aucun autre syndicat n'appuie notre demande en faveur des agents, seule la CGT demandant un point à l'ordre du jour d'un prochain CSE pour en débattre, sans se prononcer sur cette dotation.

RECHARGEMENT AU 01 / 07 / 2021

L'Unedic précise que 800 000 DE ont bénéficié du dispositif d'allongement des droits. Celui-ci se terminant au 1^{er} juillet, elle estime à 220 000 le nombre de rechargements qui seront à étudier à cette date.

FO demande à la DR si elle a anticipé et mis en place une organisation spécifique pour faire face à cette situation....

Réponse : aucune organisation spécifique, aucun effectif en renfort ne sont prévus.

La DR se borne à dire qu'elle attend la décision du conseil d'Etat qui à priori ne changera rien à l'affaire !!!

RAPPROCHEMENT POLE-EMPLOI / CAP EMPLOI

Ce projet recueille un vote favorable majoritaire. **FO** s'abstient pour plusieurs raisons dont vous trouverez le détail sur la déclaration **FO** annexée au PV de la réunion du CSE. Notamment, les informations données par la Direction ne nous permettent pas d'apprécier l'impact sur les agents de Pôle emploi, ne serait-ce qu'en termes de bureaux disponibles pour leur activité lorsque des agents cap emploi occuperont des bureaux individuels.

FO craint en outre une absorption de cap emploi par Pôle emploi, qui aurait à nouveau des conséquences sans doute désastreuses sur la progression des salaires, ces fusions s'accompagnant toujours d'une pression à la baisse très importante sur la masse salariale pour absorber les salaires des nouveaux entrants.

AIJ ET PAIEMENT DE L'AIDE

Si le paiement de l'aide incombe aux conseillers GDD, le traitement en amont et post paiement (réclamation) est effectué par les conseillers CDDE AIJ.

PRIME EXCEPTIONNELLE STATUT PUBLIC

La DR indique être encore en attente de la parution du décret...Versement en juin ? Rien n'est sûr !!!

PROCHAIN CSE LE 24 JUIN 2021



FO le syndicat qui défend les agents
Contactez-nous pour faire valoir vos droits !

Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : www.fo-pole-emploi-ara.fr

www.facebook.com/FO.PE.ARA

[Youtube](#)